

**CERTAINS CONSIDÈRENT
QU'ILS ONT NÉGOCIÉS LES
MEILLEURES RÈGLES DE GESTION
POUR NOUS, C'EST MOINS CLAIR !**



+



+



=



**20 OCTOBRE
JE VOTE FO!**

FO
la force syndicale **DGFIP**

SYNDICAT CERTIFIÉ 100% LIBRE ET INDÉPENDANT

Nouvelles règles de gestion : le bon sens est loin de chez nous

Le Directeur Général n'a pas respecté son engagement, annoncé début juillet 2010, de présenter aux personnels leurs futures règles de gestion avant l'été 2011.

Les discussions se sont enlisées

Il faut dire que, de groupes de travail en groupes de travail, de reculs en avancées, les discussions se sont enlisées, d'une part, à cause de l'incapacité de l'administration à prendre le moindre risque et, d'autre part, du fait de son manque d'imagination.

Au fil du temps, il est devenu évident que l'intérêt des agents ne constituait pas la préoccupation première de l'administration, mais qu'il s'agissait surtout d'en finir avec le dernier volet de la fusion. C'est ainsi que, plutôt que de mettre à profit les discussions pour réfléchir à des règles nouvelles de gestion pour cette administration de 120 000 agents, la DGFIP n'a voulu bouleverser ni ses habitudes ni ses certitudes

F.O.-DGFIP, puisque l'innovation était bannie, a abordé ces discussions en considérant qu'il fallait prendre dans chacune des filières ce qui se faisait de mieux pour les personnels et élaborer des règles de gestion lisibles et compréhensibles pour tous les agents.

On peut dire que nous avons été servis.

Prenons les mutations. Si la période de convergence va permettre de respecter quelques temps le droit des agents d'une filière classés à l'ancienneté de la demande, les demandes futures se feront à l'ancienneté administrative. Il ne semble pas que les personnels concernés aient clairement été informés de ces futures dispositions par la DGFIP.

De même, F.O.-DGFIP revendique toujours un classement particulier pour les demandes prioritaires tenant compte de l'ancienneté du fait générateur de la condition prioritaire, parce que cela tombe sous le bon sens. Plutôt que de nous entendre, la Direction générale, aidée en cela par certaines organisations syndicales, s'est bornée à proposer une série de bonifications pondérant l'effet du classement à l'ancienneté administrative qui rendent totalement opaque le système.

F.O.-DGFIP revendique deux véritables mouvements de mutation par an pour tous les agents, parce que là aussi c'est le bon sens pour assurer la gestion de 120 000 agents. En réponse, l'administration propose un mouvement complémentaire sur la base des vœux initiaux.

La transparence et la simplicité n'étaient pas tolérables

Abordons les carrières et, par exemple, la promotion de C en B par concours interne ou liste d'aptitude. Il existe dans une des deux filières « *le droit au retour* » qui permet l'affectation dans le département d'origine. Cette disposition a toujours favorisé la promotion sociale des personnels et F.O.-DGFIP en a revendiqué la généralisation à l'ensemble des agents. L'administration met en place un système où les lauréats du concours comme les promus par listes d'aptitude participeront au mouvement général de mutation à l'ancienneté administrative. Or il s'agit ici de l'ancienneté administrative dans le grade et non de l'ancienneté administrative réelle, cela revient à traiter un collègue qui a 20 ou 30 ans de carrière comme s'il était un agent fraîchement recruté au nom d'une pseudo-équité. C'est de la pure hypocrisie alors même que chacun sait que ce sont les suppressions d'emplois qui constituent la principale cause de blocage des mutations, sinon la seule.

Parlons de la notation. La notation chiffrée devrait disparaître prochainement et l'actuel entretien d'évaluation - notation sera remplacé par un entretien professionnel. Là encore, c'est le brouillard : la manière dont seraient réparties les réductions d'ancienneté reste à déterminer.

N'évoquons pas les différents concours des grades de la catégorie B ou l'oral d'accès à Inspecteur Divisionnaire, ils concrétisent la mise à mal du principe d'avancement par tableau dont la transparence et la simplicité n'étaient pas tolérables pour certains.

Prudente, l'administration n'a pas cherché à communiquer sur les règles de gestion au delà de la période de convergence. Beaucoup d'évolutions sont encore possibles.

Le 20 octobre, vous allez voter pour élire vos représentants dans les Comités Techniques et les Commissions Administratives Paritaires. De la confiance que vous lui donnerez ou lui renouvelerez par votre vote dépendra la capacité du Syndicat F.O.-DGFIP à peser sur les futures règles de gestion.

